

## Bulletin d'inscription

TRAIL 12 KM

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ...../...../..... ☎ : .....

RANDONNÉE 7 km

Nom : ..... Prénom : .....

Fait à Juillan, le .....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

# Samedi 7 avril 2018

## JUILLAN

# TRAIL EN NOCTURNE

« La Juillanaise »  
23<sup>e</sup> édition

**Départ centre du village**

**TRAIL - RANDONNÉE  
CHALLENGE DE BIGORRE**

**20 h 00 : Trail**  
12 km

**20 h 10 : Randonnée**  
7 km

**Organisé par le Foyer de l'Amitié**

## Droit d'inscription

Inscription 10 € par concurrent par courrier avant le 5 avril 2018

À l'adresse suivante : Madame Adeline Clermont  
4 avenue des Châtaigniers  
65310 Odos

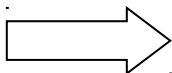
Règlement par chèque à l'ordre : Foyer de l'Amitié - CCP 5140 N Toulouse

Les inscriptions pourront se faire également à Juillan :  
Samedi 7 avril 2018 à partir de 17 h 00 et jusqu'à 19 h 45  
Salle d'activités de Juillan avec la remise des dossards.

Inscription 8 € pour la rando

## Situation

**Juillan** : Département des Hautes-Pyrénées – **Situé entre Tarbes et Lourdes** -  
Accès autoroute A64 - Sortie Tarbes ouest - Direction Lourdes  
**Centre du village** - Suivre le fléchage  
**Accueil** : Salle d'activités Espace Jouanolou - Rue Maréchal Foch - Juillan  
Stationnement à proximité des parcours.



Pour tout renseignement, contacter :

Marie-Hélène Lalaque ([lalaque.jeanpierre@wanadoo.fr](mailto:lalaque.jeanpierre@wanadoo.fr)) 06 06 43 61 46  
Adeline Clermont (06 76 69 19 04)

Pré-inscription sur le site [www.lajuillanaise.e-monsite.com](http://www.lajuillanaise.e-monsite.com)

## Bulletin d'engagement

### Règlement et décharge

**Conditions obligatoires** pour participer à la 23<sup>e</sup> Juillanaise  
(Mise en application de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs)

### Adultes ou mineurs :

Être titulaire d'une licence sportive (rugby, football, tennis...) en cours de validité ou posséder un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive datant de moins d'un an ou sa copie certifiée conforme. À défaut de l'un de ces documents, le départ de l'épreuve sportive sera refusé par les organisateurs. Pour les mineurs, en plus du certificat médical, les parents signeront la décharge après avoir pris connaissance du règlement et des difficultés de l'épreuve.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription.

Les licenciés sportifs bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Le Foyer de l'Amitié est couvert par une police d'assurance responsabilité civile.

### Règlement personnel :

Les organisateurs déclinent toute la responsabilité quant aux vols ou accidents matériels. Le présent engagement obligera mes héritiers et ayants droit.

### TRAIL

Parcours nature en sous bois sur une distance de 12 km.

### RANDONNÉE

Épreuve de 7 km.

Ravitaillement prévu pour ce genre d'épreuve.

**Selon la météo, les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve.**  
Des points d'eau sont prévus sur l'ensemble du parcours et un ravitaillement plus conséquent à l'arrivée.  
Possibilité de se doucher après les épreuves.

Récompenses : plusieurs classements : coupes - trophées - nombreux lots tirés au sort.

**VIN D'HONNEUR OFFERT PAR LE FOYER DE L'AMITIÉ**